



Monsieur

*[Faint mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

Puis que je ne dois ignorer, de quel prix me lettres -  
vous sont, vous pouvez juger, que je n'auroy trouble

de vous ou' vos affaires, ou' votre repos par la presente,

si j'ouffe peu m'en dispenser avec bienveillance Mais les -

instances de Mons. Triglandius mon Colleague ont -

surmonté la resolution que j'auroy prise de vous espargner -

a l'avenir de courir si importuner. Joint que l'agissant

d'un' partie de ma charge, j'ay deu me rendre a ses prieres.

Le sujet en est, Monsieur, la place qui se presente

en l'eglise de Monster proche de la Haye, dont le

Pasteur est appelle' a Gouda. Ledit de Triglandius

desirant que son jeune Fils y pust estre avance,

en cas que la surdite Eglise agreast sa personni-

& son employ, a son devoir reconnoir a vostre faveur,

a ce qu'il vous pleust l'insinuer a S. A pour en

obtenir l'approbation de sa bonte. Et d'autant qu'il

est necessaire pour ce sujet, que Mondia Seigneur -

soit informé de la capacite' de ce jeune homme, le -

Perre

Hug. 37



Pere ne pouvant parler en ceste occasion, & nostre  
Faculté estant reduite à deux, il a jugé que je ne  
pouvois luy refuser cet office de rendre témoignage  
à la verité, afin que S. A. estant informé par  
vous de ses qualitez, se portast d'autant plus  
favorablement à sa requeste. J'ose dire donc,  
Monsieur, en termes de verité, & sans rien  
donner à la complaisance, que c'est un Lente-  
tre bien marqué, qui a un bon naturel & des  
bonnes études, & qui nous a donné à divers  
fois en nos exercices publics des preuves solides  
d'un bon jugement, & de beaucoup de capacité. Joint  
qu'il a une expression nette & faide. Ses moeurs  
aussi sont sans reproche, & sa vie sans tache. De  
sorte que j'estime en conscience, qu'une Esprit en sera  
bien tenu. Vous obligez le Pere & le Frere,  
Monsieur, de faire valoir vostre intercession auprès de  
S. A. sur ce sujet. Comme elle est puissante,  
ainsi ne pourra elle estre que efficace. & n'estant contribuer  
aucune pour vostre service, je ne laisse pas de le desirer,  
& de continuer dans l'honneur deu à vostre vertu & dignité  
à demeurer

Monsieur  
Ce 19. oct. 1646. Residen

Vostre tres humble & respectueux serviteur  
Spanheim







Pour ne pouvant parler en cette occasion, le sieur  
Favre estant reduit à deux, il a jugé que se ne  
pouvoit luy refuser cet office de rendre témoignage  
de la vérité, après que l'A. estant informé par  
vous de sa qualité, se portoit d'autant plus  
favorablement à sa requeste. Il ne dit donc  
Monsieur, en termes de vérité, & sans rien  
donner à la complaisance, que cest un Luthé-  
rien marqué, qui a un bon naturel & de  
bonnes études, & qui nous a donné à divers  
fois de nos exercices publics, des preuves de sa  
fide beaucoup de capacité pour

A Monsieur  
Monsieur de Zuylichem  
Chercheur, Conseiller  
& Secrétaire de S. A.  
En l'armée.

Comme elle est puissante,  
Xen pourroit en dire  
si ne luy est par de le desir  
de continuer dans l'union due à votre sainte & digne  
à l'onneur

Monsieur  
Le sieur Favre